

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires culturelles et de l'éducation

- Audition de Mme Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels, sur le projet de réforme du lycée professionnel 2
- Présences en réunion 23

Mardi

28 février 2023

Séance de 17 heures 30

Compte rendu n° 30

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

**Présidence de
Mme Isabelle Rauch,
Présidente**



La séance est ouverte à dix-sept heures trente-cinq.

(Mme Isabelle Rauch, Présidente)

La commission procède à l'audition de Mme Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels, sur le projet de réforme du lycée professionnel.

Mme la présidente Isabelle Rauch. Nous reprenons nos travaux avec l'audition de Mme Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels.

La réforme du lycée professionnel était une des promesses de campagne du Président de la République, et fait l'objet d'une large concertation depuis l'automne dernier. Les députés souhaitent être associés aux travaux, comme l'illustre la demande du groupe GDR-NUPES d'un débat sur le sujet lors de la semaine de contrôle de janvier. Des groupes de travail thématiques se sont réunis, et leurs 200 propositions ont été envoyées à l'ensemble des membres de la commission. Les partenaires sociaux et les collectivités locales concernées participeront également à la concertation au cours des prochaines semaines.

Cette audition est donc l'occasion pour les députés de réagir aux recommandations des groupes de travail, avant que les arbitrages ne soient rendus. Néanmoins je sais, pour avoir moi-même visité un lycée professionnel de ma circonscription, que les attentes sont aussi nombreuses que les appréhensions.

Madame la ministre déléguée, pourriez-vous nous indiquer le calendrier précis de la suite du processus ? Est-il toujours prévu qu'une partie de la réforme entre en vigueur dès la rentrée prochaine ? Cela est-il encore matériellement possible ?

Mme Carole Grandjean, ministre déléguée auprès du ministre du Travail, du plein emploi et de l'insertion et du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels. Je suis honorée d'évoquer devant vous la réforme du lycée professionnel qui est en cours de construction. J'ai réalisé un premier point d'étape le 9 janvier dernier, dans le cadre d'un débat inscrit à l'ordre du jour à la demande du groupe GDR-NUPES. Je me réjouis d'entendre l'avis des membres de cette commission et de recueillir vos contributions : ayant moi-même été élue en 2017 puis en 2022, je suis très attachée à la place du Parlement et il m'importe de vous informer pleinement sur la première séquence de la réforme et sur la manière dont nous planifions la suite.

L'ambition de cette réforme est d'assurer la réussite éducative et la bonne insertion professionnelle des élèves. Cette ambition commune avec le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse Pap Ndiaye est guidée par la double exigence d'assurer l'égalité des chances que tous les élèves méritent dans notre République, en les aidant à mieux réussir dans leur parcours scolaire, et d'être attentif à leurs aspirations professionnelles, en leur permettant de s'orienter vers des filières offrant des débouchés. Notre réforme veut faire émerger un large éventail de leviers mobilisables par les équipes éducatives des lycées professionnels afin d'être au plus près des besoins de chaque établissement, en prenant en compte les élèves, leur famille et les acteurs économiques, sans jamais perdre de vue le caractère national des diplômes.

Tout comme moi, vous ne voulez pas d'une réforme qui ne s'ajusterait pas aux spécificités des différents établissements professionnels. Quels que soient les leviers que décideront, en toute responsabilité, d'utiliser les chefs d'établissement et les équipes éducatives, il leur appartiendra de créer les conditions pour faire diminuer le nombre de décrocheurs, améliorer le taux d'insertion professionnelle et faciliter la poursuite d'études pour les jeunes qui le souhaitent. Le véritable objectif est donc de doter les acteurs de terrain des instruments propices à cette réussite collective.

C'est un travail de terrain de grande qualité qui a été accompli, en suivant une nouvelle méthode fondée sur la participation de toutes les parties prenantes. En octobre dernier, quatre recteurs ont accepté, à la demande conjointe du ministre de l'Éducation nationale et de moi-même, d'animer les groupes de travail pour faire émerger toutes les pistes visant à améliorer la réussite des élèves. Avec de nombreux professionnels, ils ont recensé et analysé pendant plus de trois mois les initiatives existantes, ainsi que les propositions que nous devrions encourager et rendre accessibles à tous les acteurs. Ainsi, 160 participants ont débattu et identifié les pistes les plus prometteuses, susceptibles de s'adapter aux caractéristiques de leur territoire et au profil de leurs élèves.

Quatre sujets ont rencontré un écho particulier lors des réunions.

Premièrement, il n'existe pas de consensus concernant l'allongement des périodes de stage. Chacun s'accorde en revanche sur la nécessité d'une meilleure prise en compte du niveau de maturité des élèves, qui, désormais plus jeunes en raison d'un moindre recours au redoublement, passent souvent leur baccalauréat vers 18 ans.

Deuxièmement, l'idée de la gratification lors des périodes de formation en milieu professionnel est saluée par l'ensemble des acteurs : tous y voient une forme de reconnaissance, ainsi qu'une source de motivation et donc de réussite. Cette mesure entrera en vigueur à compter de la rentrée de septembre 2023.

Troisièmement, dans la mesure où les élèves arrivent plus jeunes en seconde professionnelle, il faut leur permettre d'affiner davantage leur projet de carrière et de pleinement tirer profit de leurs expériences en entreprise. Les remontées de terrain des groupes de travail invitent à réfléchir à plusieurs moyens d'y parvenir, tels qu'une période de formation complémentaire, après le diplôme, permettant à certains jeunes d'enregistrer de nouvelles expériences pour augmenter leurs chances d'insertion, à d'autres de préparer la poursuite d'études, et à tous de gagner en maturité. Cela permettrait d'accompagner plus longtemps ceux qui ont besoin d'un peu de temps pour grandir.

Quatrièmement, chaque établissement doit créer les conditions favorables à une meilleure relation entre l'école et l'entreprise. Nous avons pris des initiatives permettant aux établissements d'ajuster leur offre de formation aux métiers de demain, ce que concrétise l'ajustement annuel par la région et le recteur de la carte des formations professionnelles des établissements scolaires. Mais les transformations peuvent être lentes, voire inadaptées. Il nous faut donc tenir compte des spécificités de chaque territoire, non pas pour adapter en temps réel l'offre de formation aux métiers en tension au niveau local – ce n'est pas le rôle de l'école – mais pour orienter la carte des formations vers les métiers liés aux grandes transitions numérique, écologique et démographique, auxquelles notre jeunesse aspire et dont la mutation requiert des salariés compétents. Renforcer le positionnement stratégique de l'offre de formation des lycées professionnels doit faire d'eux des acteurs incontournables face aux enjeux d'avenir.

Nous souhaitons accompagner lycées professionnels dans ce domaine, qui est le gage de leur attractivité et de leur reconnaissance par l'ensemble de la société. Pour ce faire, nous avons engagé, avec le secrétaire général pour l'investissement Bruno Bonnell, un nouveau dispositif de soutien dans le cadre du plan France 2030, financé par l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir ». Nous œuvrerons ainsi à la transformation de la carte des formations par un travail conjoint avec Régions de France et l'ensemble des régions françaises.

Ce programme a trois objectifs : l'adaptation des plateaux techniques ; l'accompagnement des équipes pédagogiques pour créer les conditions d'une évolution réussie de l'offre de formation ; l'accueil d'un nombre accru d'élèves dans les formations les plus prometteuses en matière d'emploi. Je pense que vous êtes conscients des besoins, dans vos circonscriptions, en matière de rénovation ou de création de plateaux techniques modernes qui forment aux métiers offrant les meilleures chances d'insertion. Je vous invite donc à participer à la remontée d'informations qui est organisée, afin que nous soyons au fait des spécificités de chaque bassin d'emploi.

Cependant, les changements dans ce domaine prennent du temps, puisque les projets évoqués ne seront mis en œuvre qu'à partir de la rentrée 2024. La clôture des groupes de travail le 27 janvier ouvre un nouveau cycle de concertation, qui concernera dans un premier temps les syndicats d'enseignants, puis ceux des personnels de direction, ainsi que les représentants des parents d'élèves et des élèves, des entreprises et des exécutifs régionaux. Les principales mesures de la réforme leur seront présentées et feront ensuite l'objet de débats.

L'audition de ce jour, située en amont de cette deuxième séquence, permet d'écouter les propositions que vous souhaitez mettre en avant à l'issue des groupes de travail. Ce moment délicat, entre démocratie parlementaire et dialogue social, doit avoir pour seule boussole la réussite des élèves, évaluée par des indicateurs que nous partageons tous : la réduction du nombre de décrocheurs, le taux d'insertion professionnelle et surtout l'encouragement à la poursuite d'études réussies – alors qu'on observe beaucoup trop d'échecs aujourd'hui.

Enfin, nous avons d'ores et déjà décidé, avec Pap Ndiaye, de maintenir les effectifs attribués à la voie professionnelle pour la rentrée 2023 : il n'y aura aucune diminution du nombre d'enseignants.

Pour vous répondre, madame la présidente, la réforme des lycées professionnels entrera en vigueur progressivement, puisque certaines mesures s'appliqueront dès la rentrée 2023, notamment la gratification des périodes de formation en milieu professionnel ou le démarrage de la transformation de la carte des formations. Cette réforme nécessitera la formation des professeurs et de leur encadrement, la priorité étant d'accompagner l'ensemble du personnel éducatif à chaque étape. La mise en place dès cette rentrée des temps de découverte des métiers pour toutes les classes de cinquième, de quatrième et de troisième ne peut être dissociée de la réforme des lycées professionnels, puisqu'elle mobilise leurs professeurs, qui pourront accueillir des classes en leur faisant découvrir les plateaux techniques et les gestes professionnels, mais aussi se rendre eux-mêmes au sein des collèges pour présenter les métiers. Nous souhaitons en effet faire en sorte que l'orientation ne soit plus subie, mais choisie.

Mme la présidente Isabelle Rauch. Nous en venons aux interventions des groupes.

M. Philippe Fait (RE). La voie professionnelle scolarise un lycéen sur trois et permet chaque année à des milliers de jeunes d'accéder à un diplôme ainsi qu'aux études supérieures. Les professeurs y accomplissent un travail formidable en donnant quotidiennement vie à la promesse républicaine d'égalité des chances.

La réforme du lycée professionnel, engagée dès le précédent quinquennat avec la transformation de la voie professionnelle, apparaît comme un chantier prioritaire, dont l'ambition, très tôt exprimée par le Président de la République et le Gouvernement, est de renforcer l'ascenseur social. Cela appelle un rapprochement avec les professions, une réflexion sur l'orientation plus en amont, ainsi qu'une réaffirmation de la place des enseignements généraux et des savoirs fondamentaux dans le programme. Il faudra en outre laisser davantage l'initiative aux établissements, afin qu'ils puissent mieux s'adapter aux spécificités de leur territoire. Vous avez enfin rappelé votre souhait d'engager avec Pap Ndiaye un changement structurel de l'organisation pédagogique et territoriale, de la répartition du temps scolaire et professionnel, ainsi que de l'offre scolaire et éducative.

Je tiens à élargir la discussion aux deux thématiques de la culture et du sport, qui intéressent plus particulièrement cette commission. Parallèlement aux groupes de travail menés sous votre patronage, j'ai associé les professeurs des lycées de mon territoire à cette réflexion. Si l'on s'attache souvent à la question du parcours de formation ou des partenariats avec les acteurs du secteur professionnel, les chefs d'établissements rappellent cependant l'importance du cadre d'enseignement et d'apprentissage des élèves. Leur bien-être, essentiel à la mise en œuvre d'une politique efficace répondant aux trois objectifs évoqués précédemment, passe par l'ouverture culturelle et par l'émancipation grâce au sport – l'activité physique doit notamment irriguer l'ensemble de nos politiques publiques afin de vivre en meilleure santé, en particulier dans le monde du travail.

Je souhaiterais connaître votre sentiment sur ce sujet et suis certain que le cycle de rencontres bilatérales qui s'ouvre avec les partenaires sociaux ainsi que des représentants des régions et des élèves permettra de prendre en compte ces aspects.

M. Roger Chudeau (RN). Voici donc ce à quoi vous êtes parvenus, après cinq mois de labeur et plusieurs groupes de travail : environ 200 propositions qui relèvent pour nous d'un inventaire à la Prévert et ne sont nullement à la hauteur d'une véritable réforme de l'enseignement professionnel. Quand la fumée de ces propositions se sera dissipée, il n'en restera que les quatre priorités du Président de la République : les périodes de formation en entreprise se trouveront allongées, les co-interventions pédagogiques entre maître de stage et professeur développées, les périodes en entreprise seront valorisées – ce qui est une bonne chose – et la carte des formations rabotée.

Tout ceci a été annoncé dès le 25 août 2022 par le chef de l'État, votre mission consistant simplement à donner une existence tangible à ce programme.

Nous considérons que vous êtes en train de déstabiliser et même de déconstruire les lycées professionnels, qui sont le conservatoire de nombreux savoir-faire, signatures du génie français dans les métiers des arts, de l'industrie et des services.

Nos préconisations sont au nombre de cinq, non de 200 : un renforcement impératif des fondamentaux des élèves, afin d'éviter le décrochage ; un bon enseignement de culture

générale, assuré par des professeurs et non par d'improbables binômes ; l'évolution des lycées professionnels en lycées des métiers, en encourageant l'ouverture de centres d'apprentissage au sein même des établissements ; l'instauration d'un tronc commun de l'enseignement général aux secondes professionnelle, technologique et générale, afin qu'il n'y ait pas de disciplines au rabais ; et enfin la transformation du diplôme national du brevet en examen de passage et d'orientation en seconde, afin de rehausser le niveau d'exigence du collège et de garantir une orientation non subie, fondée tant sur l'effort et le travail scolaire que sur les projets de poursuites d'études qu'ils traduisent.

M. Paul Vannier (LFI-NUPES). Ce sont 620 000 élèves qui sont scolarisés dans nos lycées professionnels, soit le tiers le plus populaire de la jeunesse lycéenne du pays. À l'heure de la crise climatique et de l'aggravation des inégalités scolaires, le lycée professionnel pourrait devenir un formidable levier de bifurcation écologique tout en répondant aux enjeux de démocratisation scolaire. Dans une démocratie parlementaire mature, ces enjeux décisifs appelleraient un véritable débat démocratique. Vous nous présentez en lieu et place la synthèse de travaux de groupes de travail cornaqués par vos équipes, vides des organisations syndicales représentatives de près de 70 % des personnels, étrangers aux manifestants mobilisés le 18 octobre dernier et contournant la représentation nationale.

Débarassé de tout contrôle démocratique, votre objectif est clairement la poursuite du démantèlement du lycée professionnel engagé par Jean-Michel Blanquer, dont le passage s'est traduit par une diminution d'un tiers des enseignements, de 1 200 professeurs et de 20 000 élèves. Vous soumettez le lycée professionnel aux besoins immédiats et locaux des entreprises et généralisez le « tout-apprentissage ». Votre projet renonce à la mission éducative du lycée professionnel – ce qu'exprime votre rattachement au ministère du Travail –, renonce au service public, dont vous déléguez au secteur privé tout ou partie des prérogatives en matière d'orientation, de contenu des apprentissages et de définition de la carte des formations, et renonce aussi au caractère national des diplômes, c'est-à-dire à la valeur des qualifications qui sont source de droits pour les futurs salariés.

Vous gouvernez depuis le début de quinquennat à coups de 49.3 ou de décrets. Votre autoritarisme nous prive d'occasions d'apporter des réponses tant à la crise de recrutement qu'à l'indispensable élévation du niveau de qualification des élèves. Le sort du lycée professionnel se réglerait-il dans votre bureau et celui de M. Dussopt, ou laisserez-vous la représentation nationale en délibérer démocratiquement ?

M. Alexandre Portier (LR). Le lycée professionnel est souvent le grand oublié de notre système, alors qu'il compte un tiers des lycéens, soit plus de 600 000 jeunes. Je compte dans mon seul territoire du Beaujolais-Val-de-Saône cinq lycées à filière professionnelle. Lorsque nous les visitons, leurs équipes insistent sur l'importance d'avoir la même ambition pour le lycée professionnel que pour les autres voies de formation, qu'il s'agisse du lycée général, de l'apprentissage ou des classes préparatoires. Nos lycéens professionnels doivent pouvoir y réussir et y trouver le moyen de construire leur avenir, non de le subir.

Qu'envisagez-vous pour garantir leur réussite, à commencer par celle de leur parcours scolaire puisque 60 % des décrocheurs proviennent d'un lycée professionnel ?

Qu'envisagez-vous pour les accompagner vers les études supérieures ? Si un élève sur trois poursuit des études après le bac, la perte ensuite est immense puisque seulement le tiers des effectifs de BTS (brevet de technicien supérieur) provient des lycées professionnels,

et que le tiers seulement de ce premier groupe obtient son diplôme en deux ou trois ans. On se demande comment un élève de lycée pro pourrait avoir confiance dans le système !

Il faut donc revoir intégralement l'accompagnement offert à ces élèves, première condition de leur réussite. Que proposez-vous pour les accompagner, leur donner confiance, les pousser, les éclairer, leur donner une vision cohérente de leur parcours ?

Poser cette simple question suppose deux autres réformes, peut-être encore plus prioritaires : celles du collège et de l'orientation. Nous gagnerions à procéder dans l'ordre... En l'occurrence, qu'attendez-vous de la réforme du collège ? J'étais il y a encore quelques mois enseignant en série générale et technologique, où j'ai rencontré des jeunes qui, arrivés en fin de parcours à 18 ans, ne savaient toujours pas ce qu'ils faisaient en terminale. Nous avons d'immenses progrès à faire en matière d'orientation, angle mort de nos politiques actuelles.

Enfin, que comptez-vous faire afin de garantir l'insertion professionnelle des lycéens ? En ce qui concerne l'accroissement du temps de stage, quelles sont les raisons de votre revirement ?

M. Laurent Croizier (Dem). Le lycée professionnel attire trop rarement l'attention, en dépit du fait qu'il scolarise un lycéen sur trois. Alors qu'il offre une alternative plus concrète et professionnalisante à l'enseignement général, il est rarement un choix. Il accueille majoritairement des jeunes issus de milieux défavorisés, qui cumulent les vulnérabilités scolaires et sociales.

Les députés du groupe Démocrate considèrent que cette réforme est un enjeu majeur du quinquennat et seront très exigeants quant à son ambition, puisque cette réforme porte en elle la promesse républicaine de l'ascenseur social. Elle doit favoriser la réussite professionnelle, condition de l'égalité des chances. Le lycée professionnel, établissement scolaire comme un autre, doit participer à la construction de futurs citoyens, à leur itinéraire de vie, à leurs choix et à leur réussite.

Nous ignorons encore les grandes lignes de cette réforme, alors que les premières mesures doivent voir le jour à la rentrée prochaine. Sur quels moyens concrets comptez-vous l'appuyer ? Quels seront les moyens alloués au dédoublement des classes, afin de donner aux professeurs davantage de temps d'accompagnement, de favoriser la pédagogie de projet, laquelle permet de donner du sens à des matières générales, et de proposer des heures supplémentaires de remise à niveau pour les élèves les plus en difficulté ?

Jusqu'alors, les professeurs, qui ont pourtant une réelle expertise dans leur manière d'accueillir et de transmettre, ont exprimé de nombreuses réticences. Comment l'expliquez-vous ? Comment comptez-vous convaincre et rétablir l'élan collectif nécessaire à la transformation ? Nous avons réussi à changer l'image de l'apprentissage, reste à faire de même pour le lycée professionnel, qui est une voie de réussite incontournable.

Mme Fatiha Keloua Hachi (SOC). En 2018, l'ancien ministre de l'Éducation nationale fixait un cap ambitieux à la réforme de la voie professionnelle, tant pour les lycées que pour les élèves, qu'il souhaitait engager dans un « parcours d'excellence ». Dans les faits, cette réforme n'a eu d'influence ni sur leur réussite, ni sur la poursuite d'études, ni sur leur insertion professionnelle. Nouveau quinquennat appelant nouvelle réforme, la majorité elle-même avoue l'inefficacité de la précédente – mais votre projet fait pour le moment l'unanimité contre lui.

Nous voyons d'un mauvais œil le placement du lycée professionnel sous la double tutelle du ministre de l'Éducation nationale et de celui du Travail. Les lycéens des voies professionnelles étant avant tout des élèves, leur présence en entreprise n'a de sens que dans le cadre de leur formation. Ils ne doivent pas devenir une main-d'œuvre très bon marché qui aurait accès à quelques heures d'enseignement de temps en temps.

Lors du débat de janvier organisé sur proposition du groupe GDR-NUPES, je vous avais posé deux questions restées sans réponse, sinon au détour d'une phrase pour la première. Je me permets donc d'insister. Combien de suppressions de postes d'enseignant en lycée professionnel la réforme prévoit-elle ? Certaines des propositions des groupes de travail suggèrent la présence de professeurs associés, venant du monde de l'entreprise, ou la disparition de l'organisation par année scolaire, remplacée par une validation au fil de l'eau de blocs de compétences.

Deuxième question, pouvez-vous m'indiquer la part, par département, d'élèves en lycée professionnel qui n'auraient pas trouvé de stage ou d'apprentissage à la rentrée de septembre 2022 ?

Enfin, une des propositions issues des groupes de travail m'a fortement étonnée : elle vise à avoir au minimum un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) par classe en lycée professionnel, précisant que c'était auparavant le cas pour les sections d'enseignement général et professionnel adapté. Quel signal souhaitez-vous envoyer par cette mesure ? Comment trouver des AESH, alors qu'il en manque déjà dans les collèges et lycées généraux ?

M. Jérémie Patrier-Leitus (HOR). Je tiens à souligner l'importance que nous, députés du groupe Horizons et apparentés, accordons à la reconnaissance de l'enseignement professionnel comme voie d'apprentissage d'excellence. À l'instar de nos collègues du groupe Démocrate, nous veillerons particulièrement à ce que cette réforme soit suffisamment ambitieuse, car l'amélioration de la formation professionnelle et son adaptation à l'évolution des métiers sont essentielles pour préparer la France de demain.

Nous devons revaloriser la formation professionnelle aux yeux des jeunes, de leurs familles et des employeurs afin qu'elle ne soit plus jamais considérée comme une voie par défaut, mais au contraire comme l'assurance d'une insertion professionnelle réussie. En effet, le manque de nombreux savoir-faire essentiels à nos entreprises et à nos industries est devenu criant, alors que notre pays cherche à retrouver sa souveraineté industrielle et que de nombreux secteurs ne parviennent pas à recruter.

Pour répondre aux besoins des métiers en tension et à la réalité de chaque territoire, cette réforme prévoit notamment une évolution de la carte des formations professionnelles. Élu d'un territoire rural, je salue cette initiative que l'État mène en concertation avec les régions et le secrétariat général pour l'investissement, et qui devrait permettre à chaque territoire d'accélérer en priorité le développement des filières les plus porteuses pour ses jeunes. Pouvez-vous nous expliquer en détail comment se feront les choix stratégiques pour le développement de ces compétences et métiers d'avenir ? Eu égard à la diversité des territoires et des bassins d'emploi au sein d'une même région, cette transformation de la carte des formations sera-t-elle seulement opérée à l'échelle régionale ou prendra-t-elle en compte les autres échelons de collectivités territoriales ? Enfin, cette construction d'une nouvelle vision stratégique intègre-t-elle la mise en place d'outils permettant d'étudier l'évolution des besoins

et de prendre en compte les mutations futures des territoires en matière de démographie et d'emploi ?

L'audition est suspendue de dix-huit heures cinq à dix-huit heures quinze.

M. Jean-Claude Raux (Écolo-NUPES). J'ai rencontré aujourd'hui un acteur qui connaît bien le monde de la formation professionnelle et de l'apprentissage, puisqu'il est responsable d'une chambre consulaire : il n'est pas opposé au projet que vous défendez mais partage avec moi le sentiment d'être dans l'expectative quant aux tenants et aboutissants de cette réforme.

À la suite du Conseil des ministres du 22 février, nous avons appris que le projet de loi sur le plein emploi, que le Gouvernement entend présenter au printemps, intégrerait des mesures qui porteront sur la formation et l'apprentissage, pour reprendre les mots d'Olivier Véran. Puisqu'il est question de formation, est-il prévu d'aborder véritablement la question du lycée professionnel ? Si oui, comment ?

Force est de constater que l'apprentissage reste largement plus valorisé que la voie professionnelle et que les moyens sont inégalement répartis. Ce projet de loi ne risque-t-il pas d'accroître encore les différences de traitement entre les deux filières ? Est-il prévu de rééquilibrer les moyens accordés à ces deux voies et de valoriser enfin la voie professionnelle ?

Nous savons aussi que M. Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie, travaille à des mesures relatives à la voie professionnelle dans le cadre du projet de loi sur l'industrie verte. Vous nous annoncez une réforme ambitieuse de la voie professionnelle, qui se veut générale et globale, mais ne sera-ce pas plutôt une réforme dissimulée, perlée, dissoute, éparpillée dans divers projets de loi ? Si tel est le cas, le lycée professionnel sera une nouvelle fois réduit à sa dimension économique et considéré au regard de son adaptation au marché du travail, sans prendre en compte les sujets relatifs à l'enseignement, l'éducation et la pédagogie.

M. Stéphane Peu (GDR-NUPES). Voilà maintenant plusieurs mois que la réforme de la voie professionnelle est engagée et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle rencontre l'opposition massive du corps enseignant et de nombreux élèves concernés.

Ce projet de réforme a au moins un mérite, celui de mettre la voie professionnelle et les lycées professionnels au cœur de nos débats, eux qui sont si souvent oubliés lorsqu'on parle d'éducation – car oui, il s'agit avant tout d'éducation, et non de marché du travail. Nous refusons la logique adéquationniste qui sous-tend ce projet de réforme. Les lycéens de la voie professionnelle sont souvent des élèves des classes populaires ; ce sont ceux qui ont le plus besoin de l'action publique, et pourtant votre réforme risque de restreindre encore un peu plus leur champ des possibles.

L'insertion doit être améliorée, notamment dans le cadre de l'apprentissage, qui se caractérise par des abandons massifs que l'on oublie trop souvent. Le Gouvernement a opéré un premier recul en renonçant à l'augmentation de 50 % du temps de stage, preuve que nos arguments quant à la dangerosité d'une telle mesure ont fini par convaincre.

Nous sommes disponibles pour réexaminer ce dossier avec vous et réfléchir ensemble au meilleur moyen d'améliorer la voie professionnelle, du processus d'orientation jusqu'à l'arrivée sur le marché du travail. Comment inciterons-nous les élèves à poursuivre

leurs études dans le cadre du temps de formation complémentaire que vous proposez ? Comment préparerons-nous, avec les futurs techniciennes et techniciens, les métiers de demain ? Voilà un ensemble de beaux défis qui ne trouvent pas encore de traduction concrète dans votre réforme.

Je rappelle enfin notre opposition radicale au principe du « travailler plus pour gagner plus », que l'on retrouve aussi dans votre réforme de la voie professionnelle puisque vous proposez aux enseignants, dans le cadre d'un pacte, de lier la revalorisation de leurs rémunérations à l'accroissement de leurs taux horaires.

M. Stéphane Lenormand (LIOT). À ce stade, votre réforme nous semble encore trop axée sur l'emploi et l'entreprise. C'est sans doute un aspect indispensable, mais le vrai problème concerne davantage les savoirs généraux, l'accompagnement et la pédagogie à mettre en œuvre. C'est dans l'enseignement professionnel que l'on retrouve le plus grand nombre de décrocheurs et que nous devons agir en priorité.

Vous avez évoqué la possibilité d'allonger de quelques mois, voire d'une année la durée de la formation. Cela peut être une bonne idée. Ainsi, le système canadien permet l'accompagnement des élèves dans le cadre de parcours un peu plus individualisés, notamment en fin de cycle ou à des moments charnières. Cependant, comment envisagez-vous l'organisation de ces enseignements supplémentaires ? Qui sera chargé de les assurer ? Quel sera le statut des élèves ? Seront-ils sanctionnés par un diplôme ou une quelconque attestation ? Vous avez évoqué des expérimentations : pouvez-vous nous en faire un retour ?

La carte des formations devrait être modifiée en fonction des métiers d'avenir qui seront précisés dans le cadre du plan France 2030 et de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir ». Quels en seront les effets concrets ? Certaines filières seront sans doute supprimées tandis que d'autres seront créées : sur quelle base ? Qui décidera ? Quelles seront les conséquences inévitables de ces évolutions sur les besoins de formation des enseignants ? Des reconversions seront-elles nécessaires ? Ne craignez-vous pas que le cumul de ces mesures et du pacte de revalorisation des enseignants, à qui vous souhaitez attribuer de nouvelles missions, vienne brouiller le message adressé à ceux qui exercent dans les filières professionnelles ?

Mme Carole Grandjean, ministre déléguée. Les nombreuses questions posées illustrent la place importante que nous accordons au lycée professionnel, dont nous voulons faire une voie de réussite pour les jeunes. En France, cette filière concerne un tiers des lycéens : il y a donc là un enjeu stratégique en termes d'éducation, de cohésion sociale et de développement des compétences pour la bonne santé économique et la croissance du pays.

Monsieur Fait, vous avez rappelé notre engagement de faire du lycée professionnel un vrai parcours de réussite, reconnu par la société et permettant de lutter contre le déterminisme social trop souvent constaté dans ces établissements où l'indice de position sociale est beaucoup plus faible qu'ailleurs. Il nous faut accompagner ces jeunes, dans le cadre d'une approche systémique, pour accroître leurs chances de réussite dans leur parcours personnel et professionnel. Il y a là un enjeu d'égalité des chances et de respect de la promesse républicaine.

Vous m'avez interrogée plus spécifiquement sur l'ouverture culturelle et sportive que nous pouvons offrir à ces jeunes. Dans le cadre du Conseil national de la refondation mis en

place par le Président de la République, de nombreux lycées professionnels ont justement développé des projets dans ce domaine. Des proviseurs, des équipes pédagogiques, des élèves et parents d'élèves y ont participé, sur la base du volontariat, afin de permettre et d'accompagner la réussite de tous, de réduire certaines inégalités que j'évoquais à l'instant et de concourir au bien-être de chacun. On voit à quel point le sport, par les valeurs qu'il véhicule, est facteur d'émancipation, développe les compétences et l'estime de soi et contribue en ce sens à la construction de parcours professionnels. Il est donc très intéressant de multiplier les approches culturelles et sportives offertes aux élèves des lycées professionnels, et plus généralement à tous les jeunes. Les nombreux projets locaux qui nous ont été signalés seront étudiés dans le cadre des groupes de travail, lesquels ont aussi abordé la question des options culturelles qui pourraient éventuellement être proposées aux jeunes de ces établissements.

Monsieur Chudeau, vous vous êtes montré critique s'agissant de la méthode suivie, des 200 propositions et des 160 acteurs ayant participé aux groupes de travail. Ces acteurs, ce sont les recteurs, les proviseurs, les enseignants, les parents, les élèves, les membres des chambres consulaires... Vous les rencontrez tous les jours dans vos circonscriptions, dans les lycées professionnels, vous avez l'habitude de travailler avec eux, notamment pour construire les cartes de formations, et nous reconnaissons tous leur compétence. Les groupes de travail ont constitué une occasion assez inédite de confronter leurs points de vue et de mieux comprendre les positions et attentes des uns et des autres.

Les 160 acteurs ayant participé à ces réflexions, parmi lesquels figuraient des partenaires sociaux, des organisations patronales et syndicales, nous ont en quelque sorte bousculés ; ils ont favorisé l'émulation et formulé un maximum de propositions visant à intégrer tous les possibles. C'était le but. Ces 200 propositions sont vraiment le fruit de notre volonté de faire émerger un maximum d'initiatives, de faire remonter les nombreuses expériences de terrain, de confronter différents points de vue pour favoriser l'approche que vous nous invitez à adopter – celle qui consiste à renforcer les savoirs fondamentaux, à consolider le lien entre l'école et l'entreprise et à faire en sorte que le lycée professionnel soit reconnu par l'ensemble du tissu économique comme un acteur phare du développement des compétences professionnelles, qui délivre un véritable diplôme d'insertion professionnelle. Il nous revient maintenant d'arbitrer entre ces différentes propositions, qui ne sont pas les miennes mais bien celles des groupes de travail.

En effet, il est absolument nécessaire de travailler sur la question de l'orientation. Les enseignants doivent pouvoir accompagner les élèves et leur permettre de progresser dans le domaine des savoirs fondamentaux, où ils réussissent moins bien que les autres en raison des difficultés qu'ils avaient déjà avant d'intégrer un lycée professionnel – et qui ont d'ailleurs souvent justifié cette orientation. C'est de la résolution de ces difficultés scolaires que dépend, au fond, tout le parcours personnel et professionnel des élèves. Il est essentiel que les jeunes qui sortent du lycée professionnel disposent d'un bagage scolaire suffisant. Nous devons lutter résolument contre l'illettrisme et consolider leur apprentissage des savoirs fondamentaux : ce sera l'un des axes que nous suivrons dans le cadre de cette réforme.

Monsieur Vannier, vous nous avez appelés à un débat démocratique. Je crois avoir déjà beaucoup discuté avec vous, à votre invitation, lors du débat du 9 janvier dernier. C'est ce que je fais une nouvelle fois aujourd'hui et ce que nous aurons, je l'espère, encore l'occasion de faire à l'avenir. Je vous répète encore une fois que nous préserverons les moyens accordés à la voie professionnelle, que les effectifs seront maintenus à la rentrée prochaine. Je ne sais comment vous le dire pour que vous y croyiez. Nous ne renonçons pas

au service public : la réforme du lycée professionnel est au contraire l'occasion de le renforcer, de défendre cette filière comme une voie de réussite et de lui octroyer des moyens inédits. Nous avons tous rappelé ici que ces jeunes sont plus fragiles et que leur réussite nécessite l'engagement de toute la nation. Le lycée professionnel restera bien sûr dans le giron de l'Éducation nationale, qui continuera de délivrer les diplômes. Les moyens supplémentaires bénéficieront aux enseignants, qui sont les premiers à s'investir au quotidien pour la réussite des élèves. Les investissements nécessaires ne seront pas forcément les mêmes d'un lycée à l'autre ; ils dépendront du type de difficultés rencontrées par les établissements, car il est important d'apporter des réponses ciblées et adaptées. Nous pouvons d'ailleurs aussi nous appuyer sur l'expertise des lycées afin de mobiliser les moyens adéquats.

Monsieur Portier, vous avez souligné que l'allongement des périodes de stage et de formation en milieu professionnel ne faisait pas consensus au sein des groupes de travail. Bien que cette expérience soit évidemment un bon moyen de conforter un projet professionnel, d'acquérir une expérience, de valoriser des compétences et de se constituer un réseau, la jeunesse et la fragilité des élèves concernés requièrent peut-être une meilleure préparation. Les groupes de travail ont fait valoir la nécessité d'un renforcement des savoirs fondamentaux, ainsi que d'une meilleure préparation à la recherche de stage et aux comportements attendus en milieu professionnel.

Si nous voulons faire du lycée professionnel une voie de réussite, il faut que les jeunes qui en sortent s'insèrent dans le monde du travail ou réussissent des études – je vous rejoins sur ce point. Or, aujourd'hui, 65 % des élèves souhaitent poursuivre des études, 35 % s'engagent effectivement dans cette voie mais 10 % seulement réussissent. On retrouve ces jeunes en BTS, où des places leur sont réservées, mais moins de la moitié d'entre eux obtiennent leur diplôme – certains décrochent même au cours du cursus. Or réussir dans la voie professionnelle, c'est aussi pouvoir entreprendre et réussir des études supérieures. Les élèves doivent y être mieux préparés. La lutte contre le décrochage passe notamment par le renforcement des enseignements fondamentaux, qui est absolument nécessaire, ainsi que par une meilleure préparation de l'orientation, qui mérite d'être mieux éclairée et véritablement choisie – une orientation subie est facteur de démotivation. Avec Pap Ndiaye, nous travaillons à l'organisation d'une découverte des métiers au collège, non pour orienter les élèves dès la cinquième, la quatrième ou la troisième, mais pour leur apporter toute l'information nécessaire à une orientation éclairée. Un autre enjeu d'ailleurs est la transparence des données sur l'insertion professionnelle et la réussite des études, qui ne sont pas encore suffisamment accessibles aux élèves et à leurs familles.

Monsieur Croizier, vous avez insisté sur la nécessité d'allouer des moyens à la voie professionnelle. C'est en effet un enjeu majeur, d'autant qu'un tiers des lycéens passent par cette filière. Près de 5 milliards d'euros sont consacrés à la rémunération des enseignants et aux dépenses engagées au titre de l'enseignement professionnel. Notre réforme a pour ambition de rendre la voie professionnelle aussi digne que les autres formations, d'en faire une filière réellement choisie par les élèves, où le niveau de réussite est au moins équivalent à celui des autres voies. Il s'agit d'un véritable enjeu d'égalité des chances. Notre action passera par une intensification de l'accompagnement proposé aux élèves, avec les moyens correspondants, par une meilleure formation des enseignants, des cadres, des proviseurs et des inspecteurs, et par des investissements dans des plateaux techniques et dans des formations d'avenir plus adaptées aux besoins de la nation et à la préparation des enjeux stratégiques. Nous devons faire des lycées professionnels des acteurs stratégiques prêts à relever les futurs défis économiques. Nous poursuivrons cet investissement au travers de la gratification des élèves lors des périodes de stage : c'est une reconnaissance que nous devons à ces jeunes et

une exigence pour les entreprises, qui se doivent d'offrir aux élèves un accueil et une formation de qualité.

Madame Keloua Hachi, vous m'avez interrogée sur le sens de la double tutelle de mon portefeuille ministériel. Étant chargée non seulement des lycées professionnels, mais également de l'apprentissage et de la formation professionnelle, je trouve cette double tutelle assez légitime : il y a une continuité entre la formation initiale et la formation continue, entre la formation scolaire et la formation en apprentissage. Du fait de la transformation de la voie professionnelle souhaitée par Jean-Michel Blanquer, l'apprentissage a d'ailleurs pris une place croissante au sein des lycées professionnels, puisque plus de 60 000 apprentis y sont aujourd'hui inscrits, ce qui constitue une forte augmentation. Nous devons accompagner toutes les voies de réussite. De même, l'Éducation nationale a fait beaucoup pour lutter contre le décrochage et a consacré un budget et des moyens importants à cet objectif, dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences par exemple. Il n'est donc pas opportun d'opposer les uns aux autres : mieux vaut travailler tous ensemble sur ces sujets puisque nous avons tous le même objectif, celui d'éduquer notre jeunesse et de lui permettre de réussir sur les plans personnel et professionnel.

Monsieur Patrier-Leitus, la question de la carte des formations est absolument essentielle. Les taux de réussite et d'insertion professionnelle varient considérablement selon les diplômes, allant de 20 % à plus de 80 %. Ces disparités dépassent le clivage entre zones urbaines et rurales : ainsi, le diplôme de transport routier de marchandises peut être passé dans ces deux types de territoires avec des taux de réussite excellents. Notre devoir collectif est de veiller à l'adéquation entre la carte des formations et la capacité de notre jeunesse à s'insérer professionnellement et à poursuivre des études. Cette carte doit évoluer avec la société. Or elle n'est modifiée qu'à hauteur de 1 % par an : c'est dire à quel point elle n'est plus en adéquation avec l'évolution des métiers ! Cette lenteur peut s'expliquer par le coût des investissements dans les plateaux techniques et les délais de préparation de ces derniers, par la difficulté d'adapter l'offre d'enseignement, ainsi que par le manque d'indicateurs de pilotage. Nous sommes en train de construire ce dernier outil afin d'adapter la carte des formations aux réalités économiques nationales comme territoriales et à l'offre de formation dans les territoires. Il s'agit d'un exercice très délicat. Quant aux financements, ils sont assurés dans le cadre du programme France 2030, par lequel l'État investit au côté des régions dans ce domaine.

Monsieur Raux, vous m'avez interrogée sur la concurrence entre l'apprentissage et le lycée professionnel. Je pense au contraire qu'ils sont complémentaires. Les élèves étant plus jeunes qu'auparavant, tous ne sont pas prêts pour l'apprentissage : ils peuvent manquer de maturité ou de maîtrise des savoirs fondamentaux. Le choix entre ces deux voies de formation dépend des aspirations, des besoins, mais aussi des difficultés de chaque jeune. Si je n'ai jamais été favorable au « tout-apprentissage », le « sans apprentissage » n'est pas une option non plus. Actuellement, 60 000 apprentis suivent leur formation en lycée professionnel et c'est un apport positif. Les deux voies sont différentes – le temps passé en entreprise n'est pas du tout le même, l'employeur change à chaque stage en lycée professionnel – mais une passerelle entre elles reste possible. En 2018, le Gouvernement avait lancé une campagne pour l'apprentissage ; elle est réussie et nous souhaitons désormais mener avec tout autant de succès la bataille de l'image du lycée professionnel.

Monsieur Peu, nous sommes tous conscients de la nécessité de mettre le lycée professionnel au cœur de nos discussions et d'en faire un tremplin pour la réussite des jeunes. Je le redis, ils resteront dans le giron de l'Éducation nationale. La voie qu'ils ont choisie doit

tenir ses promesses en leur permettant soit de s'insérer professionnellement, soit de poursuivre leurs études. La réforme doit s'assurer qu'ils soient éduqués, notamment s'agissant des savoirs fondamentaux, mais respecter aussi leur engagement sur la voie professionnelle. Les indicateurs qui ont été définis – lutte contre le décrochage, taux d'insertion, taux de poursuite d'études – sont autant de boussoles visant à faire de la voie professionnelle une voie de réussite qui réponde à la promesse républicaine.

Monsieur Lenormand, les enjeux d'éducation sont effectivement essentiels. Les jeunes doivent maîtriser les savoirs fondamentaux et acquérir une culture générale qui leur permette d'accéder à la pleine citoyenneté et à une émancipation personnelle. Les groupes de travail, quel que soit leur domaine, ont tous beaucoup travaillé sur la question du niveau scolaire et sur la nécessité de faire entrer la culture dans les lycées professionnels. Les jeunes doivent pouvoir se confronter à la réalité professionnelle, être accompagnés et formés dans leur futur environnement : un temps supplémentaire, pouvant aller jusqu'à une année entière, leur est parfois nécessaire.

La réforme de 2008 avait généralisé le baccalauréat professionnel en trois ans, afin de revaloriser son image auprès des jeunes et de leurs familles en égalisant le temps de préparation avec celui du baccalauréat général. Sans revenir à un cursus en quatre ans, l'objectif est de renforcer l'employabilité ou la poursuite d'études. Un accompagnement renforcé et un temps complémentaire sont parfois nécessaires. Comme cela se fait déjà dans certains territoires, les rectorats seront invités, dès la rentrée 2023, à favoriser le développement de ces temps de parcours supplémentaires après le bac ou le CAP (certificat d'aptitude professionnelle), permettant de renforcer l'expérience professionnelle ou les savoirs : l'enjeu n'est pas seulement celui de la poursuite d'études, mais aussi de leur réussite.

Mme la présidente Isabelle Rauch. Nous en venons aux questions individuelles des députés.

M. Fabrice Le Vigoureux (RE). Dans le cadre de la réforme du lycée professionnel, la question de l'orientation est fondamentale : un trop grand nombre de jeunes intègrent des filières qui ne correspondent pas à leurs aspirations personnelles, d'où les niveaux très préoccupants des taux de décrochage et d'insertion. Ces enfants perdent confiance et se mettent à douter de leur accomplissement personnel à long terme. Il faut donc améliorer l'orientation, voire la réorientation en cours d'année scolaire, et favoriser tous les dispositifs, à l'instar du mentorat, visant à se rapprocher des acteurs économiques du territoire.

Comme vous le savez, j'ai lancé, il y a cinq ans, l'opération « Tandem Pro ». À ce jour, elle a permis à 1 000 jeunes de ma circonscription, issus de classe de première professionnelle, d'être accompagnés dans leur démarche par autant de parrains ou de marraines qui leur apportent autant des conseils que de la confiance. Quelles mesures comptez-vous prendre, dès 2023, en matière d'orientation, de réorientation et de mentorat ? Feront-elles partie du pacte qui doit permettre de rémunérer les missions annexes des enseignants ?

M. Julien Odoul (RN). Il n'y a pas d'un côté les étudiants qui réussissent dans la filière générale, et de l'autre ceux qui ne sont rien dans la filière professionnelle, comme voudrait le faire croire le tristement célèbre clivage macroniste. La réformette consistant à augmenter le temps de stage d'au moins 50 % est une fausse bonne idée. En effet, les élèves de lycée professionnel trouvent déjà très difficilement un stage : c'est même une source de stress permanente. Il est donc fort probable que les entreprises ne puissent pas répondre à la

hausse de la demande. On peut également s'interroger sur l'efficacité des stages, car les entreprises manquent souvent du temps et du personnel nécessaires. Enfin, ces stages supplémentaires se substitueront à des enseignements – français, histoire, géographie – et conduiront à l'effondrement des savoirs fondamentaux.

Bref votre réforme va détruire la filière professionnelle, en en faisant une sorte d'apprentissage au rabais. En quoi l'augmentation du temps de stage profitera-t-elle aux élèves ?

M. Karl Olive (RE). Enfin ! Enfin le lycée professionnel est au cœur du débat et je tiens, madame la ministre déléguée, à saluer votre engagement sur cette question. Il ne s'agit pas d'une voie par défaut, mais au contraire d'un passeport pour l'emploi et pour l'émancipation. Les conseillers d'orientation gagneraient d'ailleurs à cesser de se focaliser sur les diplômes, alors que les jeunes souhaitent parler des métiers.

Toutes les entreprises clefs de ma circonscription – Stellantis à Poissy, Storengy à Beynes, et encore récemment les agriculteurs – m'ont alerté sur les difficultés à recruter et à attirer des jeunes motivés. Quelles sont vos propositions pour améliorer la visibilité du bac professionnel auprès des élèves et des familles, à l'heure des choix d'orientation ? Il faut attirer les jeunes vers des formations clefs et des métiers en tension : quelle place donnerez-vous aux entreprises et aux filières d'avenir ?

M. Alexis Corbière (LFI-NUPES). Aujourd'hui, un élève sur trois est accueilli dans l'enseignement professionnel, dont 56 % sont issus des milieux les plus défavorisés. Dès leur entrée en lycée professionnel, 35 % d'entre eux ont déjà un an de retard scolaire. L'enseignement professionnel ne doit pas être la variable d'ajustement des difficultés de l'enseignement – c'est un professeur ayant exercé pendant vingt-cinq ans en lycée professionnel qui vous le dit.

La défense de l'apprentissage au détriment de la formation publique ne profite pas aux élèves. Le taux de réussite au baccalauréat professionnel est de quatre élèves sur cinq pour les lycées, mais de seulement deux sur cinq dans l'apprentissage, et c'est pourtant ce dernier que vous voulez continuer à développer !

Vous justifiez votre réforme par la faible connexion entre les filières professionnelles et l'enseignement. C'est faux ! Les commissions professionnelles consultatives (CPC) existent. Aucun diplôme professionnel n'est construit sans consultation des branches professionnelles. Vos arguments traduisent une méconnaissance de l'enseignement professionnel. Réunissez les CPC et défendez l'enseignement public, le reste ne vise qu'à affaiblir la formation des élèves. Même le patronat ne veut pas de votre réforme !

M. Maxime Minot (LR). Je note que 60 % des décrocheurs scolaires en lycée sont issus des lycées professionnels. Le groupe de travail en charge de ce sujet a fait plusieurs propositions : évolution des programmes, sécurisation des parcours, augmentation des aides scolaires, alimentaires et au logement. Mais le décrochage n'est pas forcément dû à des facteurs extérieurs. On sait que le problème commence bien en amont. Est-ce une spécificité française ? L'orientation dès le collège est-elle en cause ? Quelles sont les mesures envisagées sur ce dernier point ?

Mme Cécile Rilhac (RE). Entre 2010 et 2020, grâce aux différentes politiques publiques menées par les gouvernements successifs – en particulier l'inscription dans la loi

d'une obligation de formation pour tous les jeunes âgés de 16 ans à 18 ans, quel que soit leur parcours – le nombre de décrocheurs scolaires a baissé de plus de 4,5 points. Nous devons poursuivre et accroître ces efforts. Agir contre le décrochage scolaire, c'est également lutter contre les inégalités sociales, offrir à tous les jeunes une solution et un avenir, quelles que soient les difficultés rencontrées.

Pourtant, malgré les efforts engagés, certains jeunes sont davantage touchés par le décrochage, notamment en raison de leur orientation scolaire. Le diagnostic qu'établit le rapport sur la voie professionnelle doit nous alerter. En 2020, les jeunes de la voie professionnelle représentaient 32 % des élèves, mais 60 % des décrocheurs. Si la qualité de l'enseignement dispensé dans les lycées professionnels ne saurait être remise en question, malgré des moyens souvent limités, nous devons nous interroger sur les raisons de ces décrochages et sur les solutions à y apporter. Quelles sont vos pistes de travail ? En particulier, comment améliorer l'orientation des élèves au collège et leur permettre de choisir et de découvrir la filière dans laquelle ils vont s'engager ?

Mme Lisette Pollet (RN). La réforme envisagée par le Gouvernement, pour la rentrée 2023, prévoit trente-trois semaines de stage en entreprise pour les élèves de lycée professionnel, aux dépens des heures d'enseignement. Les enseignants de ma circonscription se mobilisent contre l'absence de logique de cette réforme et ses conséquences désastreuses sur les jeunes, qui ont besoin de se former pour avoir un métier. Ce qu'on ne dit jamais, c'est que 40 % des apprentis abandonnent avant la fin de leur formation, contre 13 % en lycée professionnel. En apprentissage, les élèves ont cinq fois moins de chances de poursuivre des études ; en lycée professionnel, 46 % d'entre eux continuent après le bac.

Les entreprises n'ont ni le temps, ni la patience de former réellement les jeunes. Nous ne voulons pas que vous mettiez leur avenir en danger, pour remédier à la pénurie de main d'œuvre. Quelles sont vos garanties pour que les lycéens ne soient pas de la chair à patron, de la main d'œuvre à bas prix, et pour qu'ils aient une formation intellectuelle digne de ce nom ?

M. Bertrand Sorre (RE). La réforme de la voie professionnelle est nécessaire et je salue votre méthode de travail et la large concertation que vous avez engagée avec les 160 participants aux différents groupes de travail. L'une des propositions du groupe de travail visant à réduire le nombre de décrocheurs est de systématiser le droit à l'erreur : lors de leur parcours, les élèves pourraient passer d'une voie à une autre, d'une formation à une autre, mixer les statuts.

Il arrive fréquemment que des jeunes se trompent et souhaitent changer d'orientation en début ou en cours d'année scolaire. Cette prétendue erreur d'orientation est perçue comme un échec et est source de stress et d'angoisse pour les élèves et leur entourage. L'école est un lieu d'apprentissage et reste le meilleur endroit pour apprendre de ses erreurs : elle doit donc pouvoir être flexible, notamment pour les élèves en difficulté, dits décrocheurs, afin qu'ils restent scolarisés. Comptez-vous reprendre cette proposition ? Si oui, selon quelles modalités et à quelle échéance ?

M. Jérôme Legavre (LFI-NUPES). Votre discours sur la réussite des élèves ne tient pas la route, madame la ministre déléguée. L'axe central de votre réforme est de favoriser toujours plus l'apprentissage et de le généraliser. Or les jeunes qui choisissent cette voie ont beaucoup moins de chances d'obtenir un diplôme que ceux qui optent pour la voie scolaire – la différence est de 26 points. Comme le dit une syndicaliste de Carrefour, « ils emploient des

jeunes en apprentissage, formés à la va-vite, et les gardent rarement. » Le taux de rupture des contrats d'apprentissage est en moyenne de 25 %, et même de 30 % dans la restauration. En quarante ans, le taux de précarité des 15-24 ans est passé de 17 % à 53 %.

La réforme que vous proposez condamne l'enseignement professionnel. Le fait qu'une réforme d'une telle gravité ne soit pas discutée dans l'hémicycle est une aberration démocratique. La représentation nationale devrait pouvoir en débattre.

Mme Annie Genevard (LR). L'enseignement professionnel se distingue de l'enseignement général par son aspect professionnalisant. Je crois beaucoup à l'alternance, qui est une voie d'avenir, comme en témoigne la réussite du système dual en Suisse ou en Allemagne. Si elle suscite de l'hostilité, c'est en raison d'une logique adéquationniste. Il faut effectivement travailler sur l'employabilité, mais la maîtrise des fondamentaux, elle, se règle au niveau élémentaire : quand un élève arrive au lycée en ne sachant pas lire, c'est trop tard ! L'hostilité des enseignants peut se comprendre, car ils craignent de perdre des postes, mais nous devons donner la priorité à l'intérêt des élèves, qui est de trouver un emploi motivant. C'est ce que l'entreprise peut leur offrir, qui est un lieu de motivation, et aussi d'éducation. L'école n'en a pas le monopole : on apprend beaucoup de choses en entreprise.

Connaît-on l'opinion des élèves sur la question de l'augmentation de la durée des stages ? Ce sont presque des adultes et il serait pertinent de solliciter leur avis. Et que proposez-vous pour remédier à la difficulté à trouver des stages ?

Mme Céline Calvez (RE). Certaines des préconisations que Régis Marcon et moi avons formulées dans notre rapport sur l'avenir de la voie professionnelle ont été mises en œuvre, comme la co-intervention et le chef d'œuvre. La première suppose un travail en commun entre un enseignant en filière générale et un autre de discipline professionnelle – par exemple les mathématiques avec la pâtisserie. Quelles en sont les modalités d'application ? Le chef d'œuvre, quant à lui, fondé sur une démarche de projet et de réalisation collective, peut s'avérer particulièrement motivant. Comment envisagez-vous la suite sur ces deux aspects ?

M. Jean-Claude Raux (Écolo-NUPES). J'avoue avoir la nostalgie du baccalauréat professionnel en quatre ans, car il offrait le temps nécessaire pour resserrer les écarts et redonner confiance aux élèves en ayant le plus besoin. Vous affirmez que le passage à trois années a changé l'image de cette voie : d'accord, mais pas en mieux !

J'ai donc vu avec intérêt, dans les propositions des groupes de travail, l'organisation d'un parcours modulable du baccalauréat professionnel. J'espère vivement que vous la retiendrez. Une telle disposition, qu'elle s'applique en début de cycle, après le baccalauréat ou sous forme de passerelle en cours d'études, et qui ne revêtirait aucun caractère obligatoire, permettrait de lutter contre l'échec scolaire et le décrochage et redorerait enfin le blason des lycées professionnels. Comment envisagez-vous l'instauration de ces temps supplémentaires visant à assurer la solidité des parcours, pendant et après le bac professionnel ?

M. Christophe Marion (RE). Depuis l'annonce de la réforme de la voie professionnelle, je m'attelle à faire connaître cette ambition. Dans les lycées professionnels de ma circonscription, la préoccupation principale touche à la territorialisation des enseignements et des diplômes. Un groupe de travail a été chargé de la question de la marge de manœuvre laissée aux établissements. Il a fait de nombreuses propositions, notamment en faveur d'une amélioration des interactions entre les écosystèmes locaux et les réseaux

d'établissements. Mais je ne retrouve aucune proposition permettant de garantir le caractère national des programmes et des évaluations, pourtant indispensable pour assurer l'équité. Est-ce parce qu'il ne s'agissait pas d'une préoccupation pour le groupe de travail, ou parce que la diversité des points de vue a empêché le consensus ? Que ressort-il des consultations que vous menez à ce sujet, en marge des groupes de travail, avec les chefs d'établissement, les syndicats, les professeurs et les représentants d'élèves et de parents ?

Mme Frédérique Meunier (LR). L'une des propositions des groupes de travail vise à instaurer un temps complémentaire de formation post-diplôme, au niveau du CAP comme du bac pro, avec pour objectif d'améliorer un taux d'accès à l'emploi qui reste médiocre. Vous avez indiqué que cette proposition a déjà été expérimentée : que pouvez-vous nous en dire ?

Mme Béatrice Piron (RE). Le 9 janvier dernier, à l'occasion du débat sur la réforme de la voie professionnelle, vous vous êtes engagée, madame la ministre déléguée, à maintenir, voire à augmenter les heures de français dans les lycées professionnels. C'est d'autant plus important que les enfants allophones nouvellement arrivés (EANA) représentent près de 10 000 élèves en lycée – en augmentation de 18 % entre 2019 et 2021. Certains sont inscrits dans des lycées professionnels sans jamais avoir reçu aucun enseignement de français, et certains sont analphabètes.

Actuellement, les enseignements de français dispensés en voie professionnelle sont loin d'être suffisants face aux besoins de ces élèves : le volume annuel est de quarante-trois heures en CAP, incluant l'histoire et la géographie, dans des classes parfois très hétérogènes. Que proposez-vous pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves – cours de français langue étrangère, alphabétisation, lutte contre l'illettrisme – afin de leur garantir un niveau de français qui leur permette d'évoluer au sein du monde professionnel ?

M. Fabien Di Filippo (LR). L'orientation n'est que l'un des aspects du problème culturel de notre relation aux métiers techniques et à l'enseignement professionnel. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le décrochage scolaire, les faits de violence, la consommation de stupéfiants sont plus importants dans les lycées professionnels. Or les pistes de travail proposées n'évoquent pas ces sujets.

Il y a deux autres écueils. D'abord, comme l'a souligné Annie Genevard, le lycée professionnel n'a pas vocation à pallier les lacunes du système éducatif en primaire ou au collège. Par ailleurs, les mesures phares, qui concernent la poursuite d'études, s'attachent moins au lycée professionnel qu'à l'enseignement supérieur. Quelle est votre position concernant Parcoursup, qui pose des problèmes dans l'enseignement professionnel comme ailleurs ?

Mme Carole Grandjean, ministre déléguée. Monsieur Le Vigoureux, je vous sais extrêmement engagé, de longue date, en faveur du mentorat. L'opération « Tandem Pro » est un véritable succès. Nous sommes convaincus que le mentorat est l'un des moyens d'accompagner les jeunes et de les aider à préparer leur parcours de formation en milieu professionnel. Des étapes préparatoires sont en effet nécessaires à leur réussite : le mentorat, qui se déploie partout en France, dont un tiers dans les lycées professionnels, les aide dans leur projet de recherche de stage puis dans la prospection, la préparation de l'entretien et enfin la réussite de leur période de formation en lycée professionnel, en leur permettant d'apprendre les codes et en leur donnant confiance en eux.

Pour accompagner ces jeunes dont le milieu social ne leur permet pas de disposer des réseaux et des codes nécessaires, nous allons renforcer le partenariat avec les collectifs de

mentorat, ce qui sera bénéfique en matière d'orientation comme de formation. Nous travaillons à une expérimentation sur certains territoires, le problème étant ensuite de changer d'échelle et d'accompagner l'ensemble des jeunes des lycées professionnels, car leur indice de position sociale est très nettement inférieur à celui du lycée général. Tous doivent pouvoir accéder au dispositif « 1 jeune, 1 mentor ».

Monsieur Odoul, le temps de stage constitue un levier de réussite et un tremplin pour acquérir un certain nombre de codes, de savoir-faire et de savoir-être. Il permet également la rencontre avec les professionnels de l'environnement économique auquel le jeune aspire. Or la recherche de stage est parfois compliquée, à de multiples égards. La réforme du lycée professionnel vise donc à permettre à tous les jeunes, quel que soit leur environnement familial, d'en trouver. Il est essentiel de les aider à rechercher un stage, qui soit de surcroît de qualité. La gratification des stages permettra de valoriser ces périodes, tandis que l'exigence qualitative à l'égard des entreprises et des tuteurs sera renforcée.

La préparation des périodes de formation en milieu professionnel est également très importante. L'ensemble des acteurs sont favorables à un rapprochement entre l'école et l'entreprise, et il convient de les accompagner dans cette démarche. Beaucoup d'entre eux – le collectif « 1 jeune, 1 mentor », la communauté « Les entreprises s'engagent », les organisations patronales, les régions, les élus locaux – ont d'ailleurs fait part de leur volonté d'être associés plus étroitement. Nous sommes tous conscients qu'il est de notre responsabilité collective de mieux accueillir les jeunes dans les entreprises et de les accompagner dans leur projet professionnel. Il ne s'agit pas d'opposer la qualité des enseignements fondamentaux à l'apprentissage dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel : l'un et l'autre s'enrichissent mutuellement.

Monsieur Olive, je souhaite, comme vous, que le lycée professionnel devienne un passeport pour l'emploi et l'émancipation, qu'il soit la voie du succès et de l'épanouissement et qu'il soit reconnu comme tel par la société. Il faut faire, pour le lycée professionnel, ce que nous avons réussi pour l'apprentissage : investir dans cette voie et changer son image. Cela doit passer par une meilleure information des collégiens sur les métiers et les parcours de formation auxquels donne accès la voie professionnelle, par un renforcement des savoirs fondamentaux et par une approche plus individualisée, qui doit permettre à chacun d'aller à son rythme et d'atteindre un niveau de qualification et un emploi à l'issue de son parcours de formation.

Monsieur Corbière, il est certain que les élèves en lycée professionnel présentent des fragilités. Même si la situation est très variable d'un établissement à un autre, leur indice de position sociale est beaucoup plus faible qu'en lycée général. Il faut accompagner ces jeunes en adoptant une approche globale : au-delà du parcours scolaire et de l'insertion dans l'entreprise, il faut renforcer leur capacité d'apprentissage et leur estime de soi et les aider à s'ouvrir culturellement à d'autres savoirs.

Monsieur Minot, s'il y a plus de décrocheurs dans la voie professionnelle que dans la voie générale, ce n'est pas parce que le lycée professionnel produit du décrochage, mais parce qu'on y envoie des élèves déjà en difficulté. Le lycée professionnel est une voie de réussite et doit être reconnu comme tel par la société. Nous devons améliorer l'orientation des élèves et la carte des formations : si les entreprises estiment que l'offre de formation proposée par les lycées professionnels est stratégique pour elles, si elles reconnaissent qu'il s'agit d'une formation de qualité, qui permet l'insertion professionnelle et la réussite dans la poursuite

d'études, nous aurons assuré la sécurisation des parcours et la reconnaissance sociétale de la voie professionnelle.

Madame Rilhac, vous m'avez interrogée sur le lien entre le décrochage scolaire et l'orientation des élèves. Il est vrai que deux tiers des décrocheurs se trouvent dans les lycées professionnels. Le décrochage est l'aboutissement d'un parcours qu'on a souvent dessiné pour eux. Il frappe près de 10 % des jeunes. Sur 80 000 jeunes décrochés sans diplôme, 67 % sont issus du lycée professionnel, 13 % décrochent à la fin du collège et 20 % à l'issue du lycée général et technologique.

Pour lutter contre le décrochage en lycée professionnel, il faut d'abord améliorer l'orientation, qui doit être choisie, ce qui suppose que les jeunes découvrent les métiers. Leur diversité est telle qu'il faut organiser cette découverte, dès la cinquième et au cours des années suivantes, par familles de métiers. La plupart des jeunes connaissent moins de dix métiers, ceux auxquels les confronte leur environnement familial. Nous allons travailler avec un réseau de partenaires pour lutter contre le décrochage scolaire. Il faut une prise en charge globale de l'élève – sociale, psychologique et scolaire – et une meilleure information, des jeunes et de leurs familles, sur le taux d'insertion et le taux de poursuite d'études des différentes formations. Cette information leur manque aujourd'hui et nous leur devons cette transparence.

Madame Pollet, il importe que tous les jeunes aient un égal accès à la réussite personnelle et professionnelle. Ceux qui décrochent au lycée professionnel étaient souvent en difficulté dès le collège, voire avant. C'est pourquoi nous avons décidé, sous le précédent quinquennat, de dédoubler les classes de CP et de CE1, mais aussi de grande section de maternelle, dans les zones d'éducation prioritaire. C'est également la raison pour laquelle Pap Ndiaye va bientôt présenter une réforme du collège. Pour aller plus loin, il faut adopter une approche globale et prendre en compte toutes les raisons du décrochage de l'élève, qu'elles soient d'ordre scolaire ou social, ou qu'elles concernent son orientation ou son projet.

Monsieur Sorre, le groupe de travail qui s'est penché sur la question du décrochage scolaire a effectivement proposé, entre autres choses, de systématiser le droit à l'erreur. Il conviendrait par exemple de garantir aux jeunes qu'ils pourront retourner en classe, après une période d'essai, si l'apprentissage ne donne pas de résultat. Il faudrait également prévoir des passerelles, afin que les jeunes n'aient pas le sentiment d'être enfermés dans une voie, et ouvrir davantage le lycée professionnel vers des campus des métiers et des qualifications. Notre idée, c'est que le lycée professionnel doit ouvrir à tout, aussi bien à l'insertion professionnelle qu'à la poursuite d'études. Il faut mettre fin à l'idée selon laquelle, parce qu'on est en lycée professionnel, on ne pourra pas poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Il importe de lutter contre les inégalités sociales à la racine, si l'on veut éviter le décrochage et la déconsidération du lycée professionnel.

Monsieur Legavre, vous craignez une forme de concurrence entre le lycée professionnel et l'apprentissage. En réalité, ces deux voies nous paraissent complémentaires. Le « tout-apprentissage » n'est pas une option, mais l'abandon de l'apprentissage n'en est pas une non plus. Il faut conduire vers l'apprentissage les jeunes qui le souhaitent, parce qu'ils y voient un moyen de découvrir un métier et de faire une première expérience professionnelle répondant à leurs besoins. Mais il faut aussi protéger ceux qui ont besoin de plus de temps pour définir leur projet. Ces deux voies ne sont pas en concurrence. La durée du stage n'est d'ailleurs pas du tout la même : quatre-vingt-huit semaines, en moyenne, pour l'apprentissage et trente pour le lycée professionnel – si l'on tient compte de l'augmentation de 50 %. Les

modalités des stages diffèrent également : en lycée professionnel, ils se font chez des employeurs différents, ce qui n'est pas le cas pour l'apprentissage. Ces deux voies sont complémentaires et il peut y avoir des passerelles entre elles. Nous sommes parvenus à changer l'image de l'apprentissage. Faisons la même chose pour le lycée professionnel : faisons en sorte que les familles, le tissu économique et la société tout entière le voient comme un chemin vers la réussite.

Madame Genevard, vous avez raison de dire que les difficultés scolaires apparaissent souvent dès l'école élémentaire et qu'il ne faut pas attendre le lycée professionnel pour s'y attaquer. J'ai déjà évoqué la politique de dédoublement des classes engagée sous le précédent quinquennat dans les zones d'éducation prioritaire, où les élèves sont souvent issus de milieux sociaux plus modestes, et la réforme à venir du collège. Il faut également favoriser la découverte des métiers dès la cinquième. Une expérimentation a été lancée en ce sens dans plus de 600 collèges : elle donne lieu à nombre d'initiatives intéressantes. Dès la rentrée prochaine, nous souhaitons l'étendre à l'ensemble des collèges de France, dans les classes de cinquième, quatrième et troisième. Cela doit permettre aux jeunes de mieux choisir leur orientation et de donner du sens à leur parcours.

Les élèves disent que l'expérience en entreprise leur apporte beaucoup, qu'elle donne du sens à leur projet. Elle permet à nombre d'entre eux de sortir d'un environnement scolaire qui ne répond pas toujours à leurs aspirations du moment. Nombre des participants aux groupes de travail nous ont toutefois mis en garde : si nous voulons que cette expérience réussisse, il faut qu'elle soit préparée. Il est vrai, enfin, qu'il n'est pas toujours facile de trouver un stage et qu'il faut aider les élèves – dont certains souffrent en outre de discriminations. Je travaille à mobiliser les réseaux existants, pour qu'ils s'engagent auprès de ces jeunes. Il importe aussi de mettre la carte des formations en adéquation avec les enjeux économiques et de faire en sorte que l'offre de formation corresponde à la demande des entreprises et au tissu économique local.

Madame Calvez, vous avez évoqué la co-intervention et le chef-d'œuvre, deux approches pédagogiques introduites par la réforme de l'enseignement professionnel lancée en 2019 par Jean-Michel Blanquer – auxquelles j'ajoute la famille de métiers. Un comité national a été mis en place en 2019 pour suivre trimestriellement la transformation de la voie professionnelle. La co-intervention, qui fait intervenir simultanément, au sein de petits groupes, un enseignant de matière générale et un enseignant de matière professionnelle, a permis à des jeunes en décrochage avec les enseignements généraux de se raccrocher à une matière qui répondait davantage à leurs aspirations. La réalisation du chef-d'œuvre, quant à elle, permet aux élèves de mener à bien un projet sur le temps long, de manière collective, selon des modalités pédagogiques différenciées, souvent en lien avec des partenaires extérieurs au lycée. Nous avons eu, sur ces innovations pédagogiques, des retours tout à fait encourageants. Désormais, les élèves peuvent construire leur propre parcours, presque sur mesure. Ils peuvent faire le choix de l'apprentissage : on compte plus de 60 000 élèves en apprentissage en lycée professionnel, ce qui représente une forte hausse. On peut dire que cette réforme a ouvert de nouveaux champs du possible au lycée professionnel, même s'il reste évidemment des choses à améliorer. Le groupe de travail dirigé par Marc Foucault, qui a été créé en janvier 2023, a vocation à parachever cette réforme pédagogique, en y ajoutant une dimension plus structurelle.

Monsieur Raux, votre nostalgie du baccalauréat professionnel en quatre ans n'est pas vraiment une préoccupation des enseignants, parents d'élèves et élèves. En revanche, la question de la maturité des élèves est souvent revenue, comme la nécessité, pour certains

d'entre eux, de bénéficier d'un temps de formation plus long : c'est pourquoi nous avons proposé d'introduire un temps complémentaire, après le CAP ou le baccalauréat professionnel. Cela fait déjà l'objet d'expérimentations dans certains territoires, sous la forme soit d'un temps très alternant pour aller vers l'emploi, soit d'un enseignement renforcé pour préparer la poursuite d'études – temps pendant lequel, pour répondre à une autre question, les élèves conservent leur statut scolaire. Une étude a montré que ce temps supplémentaire après le baccalauréat augmente de vingt points le taux d'accès à l'emploi. Il est un facteur de réussite et c'est pourquoi nous étendrons cette expérimentation dès la rentrée prochaine.

Monsieur Marion, nous sommes dans le giron de l'Éducation nationale : la réforme se fera donc dans le cadre national des diplômes, même s'il importe de tenir compte des spécificités des différents établissements – présence plus ou moins importante d'élèves allophones, difficultés relatives à la carte des formations, etc. Les leviers utilisés dépendront des spécificités des établissements et des projets déployés par l'équipe pédagogique, des difficultés des élèves, mais aussi des réalités économiques du territoire. Mais cela ne remet pas en cause le caractère national des diplômes. Je sais que vous avez à cœur, comme moi, de ne pas appliquer la réforme de manière uniforme et de faire confiance aux équipes pédagogiques, qui connaissent leurs élèves, mais aussi leur territoire et ses acteurs économiques.

Madame Meunier, le temps complémentaire est, selon le projet de l'élève, soit du temps d'accompagnement vers un projet professionnel, soit du temps d'accompagnement en vue de la poursuite d'études. Dans le premier cas, il est un temps d'alternance, qui doit favoriser l'acculturation au monde de l'entreprise, la rencontre avec des acteurs économiques et une forme de reconnaissance. Dans le second, il vise un renforcement des savoirs fondamentaux et des méthodes de travail de l'élève. L'enjeu est immense, car le taux de réussite en BTS est actuellement de 50 %. Des expérimentations sont en cours dans tout le territoire : je pourrai vous indiquer plus précisément les lieux où elles se déroulent.

Madame Piron, il est vrai que les élèves allophones sont plus nombreux dans les lycées professionnels que dans les établissements de la voie générale. Il faut les accompagner, de même qu'il faut prendre en compte la situation particulière des élèves handicapés, qui représentent 5 % des élèves dans les lycées professionnels, contre 1 % dans la voie générale. Les enseignants de la voie professionnelle ont déjà l'habitude d'adapter leur pédagogie à ces différents publics. Il faut aller plus loin, en formant davantage les professeurs et en favorisant le travail par petits groupes.

Monsieur Di Filippo, j'ai indiqué que nous allions, dès le collège, favoriser la découverte des familles de métiers. De cette manière, les jeunes pourront faire un choix éclairé, qui est l'un des meilleurs moyens de lutter contre le décrochage. Il convient aussi de travailler sur leurs fragilités scolaires, de donner du sens à leur parcours, en renforçant le lien entre l'école et l'entreprise, et de les aider à aller vers les études supérieures. Parcoursup est un moment important, qui nécessite qu'on les guide dans leurs choix. Il faut une complète transparence sur le taux de réussite de chaque formation : nous y travaillons déjà avec la procédure Affelnet (affectation des élèves par le net) mais ce doit aussi être le cas avec Parcoursup. Il importe d'adopter une approche individualisée pour la réussite de chacun. Il y a déjà des places réservées en BTS pour les élèves issus de la voie professionnelle, mais cela ne suffit pas : c'est une chose de poursuivre des études, c'en est une autre de les réussir.

Mme la présidente Isabelle Rauch. Merci pour l'exhaustivité de vos réponses.

La séance est levée à dix-neuf heures quarante.

Présences en réunion

Présents. – Mme Géraldine Bannier, M. Quentin Bataillon, Mme Sophie Blanc, Mme Céline Calvez, Mme Agnès Carel, M. Roger Chudeau, Mme Fabienne Colboc, M. Alexis Corbière, M. Laurent Croizier, M. Hendrik Davi, M. Francis Dubois, M. Inaki Echaniz, M. Philippe Fait, M. Jean-Jacques Gaultier, Mme Annie Genevard, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jérôme Legavre, M. Stéphane Lenormand, M. Christophe Marion, Mme Graziella Melchior, Mme Sophie Mette, Mme Frédérique Meunier, M. Maxime Minot, M. Julien Odoul, M. Karl Olive, Mme Francesca Pasquini, M. Stéphane Peu, Mme Béatrice Piron, Mme Lisette Pollet, M. Alexandre Portier, Mme Isabelle Rauch, M. Jean-Claude Raux, Mme Cécile Rilhac, Mme Véronique Riotton, Mme Claudia Rouaux, M. Bertrand Sorre, M. Paul Vannier, M. Léo Walter

Excusés. – Mme Estelle Folest, M. Raphaël Gérard, M. Frantz Gumbs, M. Frédéric Maillot, Mme Marie-Pierre Rixain, M. Boris Vallaud

Assistaient également à la réunion. – M. Dino Cinieri, M. Fabien Di Filippo, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Vincent Seitlinger